

Les RG dérapent sur le fichier

Discrimination . SOS Racisme soupçonne la constitution d'un fichier ethnique de délinquants. La police invoque juste des « renseignements d'état civil ».

Un article paru dans le Monde daté du 25 février dernier fait état d'un rapport des renseignements généraux qui répertorie l'origine ethnique « de 436 meneurs recensés dans 24 quartiers sensibles ». Ses conclusions indiquaient alors que, parmi ces meneurs, « 87 % ont la nationalité française, 67 % sont d'origine maghrébine et 17 % d'origine africaine. Les Français d'origine non immigrée représentent 9 % des meneurs. » Mardi, SOS Racisme a donc porté plainte contre X avec constitution de partie civile, cette procédure entraînant quasi automatiquement la désignation d'un juge d'instruction.

En effet, l'existence d'un tel fichier contrevient à l'article 226-19 du Code pénal, qui interdit de « mettre ou conserver en mémoire informatisée des personnes ». L'interdiction étant également applicable aux RG. Pour l'association antiraciste, il paraît évident que « les statistiques des délinquants selon leur origine ethnique n'ont pu être révélées à la presse qu'après qu'un fichier a été mis en place au sein des renseignements généraux ».

Suite de l'article : <http://www.humanite.presse.fr/>

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 25 août 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/6596-les-rg-derapent-fichier.html>